

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 60 (1972)

Heft: 2

Artikel: Angleterre : peu de femmes professeurs d'université

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-273035>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Chez nous... et à l'étranger

Suffrage: la peau de chagrin

Comme la peau de chagrin de Balzac, le réduit des opposants au suffrage féminin se rapetisse sûrement.

SAINT-GALL

Par 26 282 voix contre 13 938 les citoyens du canton ont approuvé, le 23 janvier, l'introduction du droit de vote et d'éligibilité des femmes sur les plans cantonal et communal. La participation a été de 42 %.

Rappelons que le 7 février 1971, lors de la votation fédérale sur le suffrage féminin, les Saint-Gallois avaient encore dit « non ».

URI

Les Uranaïens ont obtenu, le 30 janvier, l'égalité des droits politiques sur le plan cantonal par 3011 « oui » contre 2261 « non ». La participation au scrutin a été de 56 %.

En mars aura lieu une nouvelle votation pour l'introduction du suffrage, sur le plan communal cette fois.

PROCHAINES VOTATIONS

Prendront prochainement une décision : Schwytz et les Grisons, le 5 mars ; la Landgemeinde d'Appenzell Rhodes Extérieures et celle de Nidwald, le 30 avril.

Resteront encore, si les droits demandés sont accordés, Obwald et Appenzell Rhodes Intérieures, et certaines communes de Soleure.

Qui sera le dernier, le plus irrédutable ?

LES SUISSESSES EN ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

Sur 2,9 millions de travailleurs en Suisse, lit-on dans le « Luzerner Neueste Nachrichten » du 16 octobre 1971, il y a actuellement 500 000 femmes : la plupart travaillent dans l'industrie, le commerce ou les services. On remarque que ces femmes sont souvent célibataires, veuves ou divorcées. D'autre part, le nombre des femmes mariées qui travaillent augmente régulièrement. Mais elles recherchent, de préférence, un travail à temps partiel. Aujourd'hui, on compte 150 000 femmes travaillant à temps partiel.

Notons, d'autre part, qu'en septembre 1970, 258 641 femmes travaillaient dans l'industrie, que ce soit dans la production elle-même ou dans les services administratifs. Elles formaient 29,4 % de l'ensemble des salariés de l'industrie suisse.

SOCIALISTES ET DÉCRIMINALISATION DE L'AVORTEMENT

Le comité directeur du parti socialiste suisse a pris position sur la décriminalisation de l'avortement, très à l'ordre du jour actuellement. Tout en reconnaissant que la criminalisation ne présente pas un moyen pour empêcher les interruptions de grossesse, il pense que ces dernières, au cours des trois premiers mois de grossesse, non souhaitables en principe, devraient être laissées à la libre appréciation de celles qu'elles concernent. Il déclare urgent la création de nombreux centres de planning familial pour éviter les grossesses non désirées.

Les femmes socialistes, réunies à Soleure, ont pris une position semblable.

ETATS-UNIS TOUJOURS L'INÉGALITÉ

D'après le « Daily Telegraph », la proportion des femmes au sein de la population active aux Etats-Unis est actuellement de 42 % : elle a presque doublé depuis 1947. Mais les femmes occupent 75 % des travaux les moins bien payés, les plus humbles, dans les usines, les bureaux et le commerce. Trois pour cent seulement des femmes qui travaillent gagnent plus de \$ 4000 (52 000 francs environ) par an, alors que 28 % des travailleurs mâles atteignent ou dépassent de tels salaires.

ANGLETERRE

PEU DE FEMMES PROFESSEURS D'UNIVERSITÉ

Bien que les règlements de l'Université interdisent la discrimination, 41 seulement des 3281 professeurs d'université britanniques sont des femmes.

Plus de la moitié de ces femmes professeurs — 22 — se trouvent à Londres qui groupe un grand nombre de collèges féminins. Certaines universités ne comptent pas une seule femme, notamment Sheffield (62 hommes), Leeds (99) et Manchester (134). A Oxford, il y a 4 femmes sur 114 professeurs et à Cambridge 3 sur 128.

En Suisse, la proportion doit être encore plus basse...

CELA NOUS A FAIT PLAISIR...

LYDIE BOULLE

Présidente de la Ligue française pour le droit des femmes adresse au journal « Femmes Suisses » ses vœux chaleureux pour 1972. Elle serait reconnaissante que soit inséré dans leur journal un mot félicitant les femmes suisses pour leur magnifique succès aux élections et leur entrée dans les Chambres fédérales. Ceci au nom de la Ligue qui a été à la pointe de la lutte pour l'acquisition des droits politiques en faveur de la femme française.

Nouvelles du Jura

LA TABLE RONDE

A côté des associations féminines de toutes espèces, des sociétés de femmes de toutes sortes, nous avons constaté que bon nombre de femmes conscientes de leurs responsabilités, intéressées par tout ce qui est susceptible de valoriser et favoriser le rôle de la femme dans la société contemporaine sont souvent seules à penser les mêmes problèmes, les mêmes en question, la réforme d'habitudes sociales, familiales, etc.

Aussi avons-nous cru intéressant de réunir quelques-unes d'entre elles afin de mettre sur le tapis, en commun, les mille et une idées, constatations, réflexions que leur suggèrent la vie et l'expérience de mères de famille, ou de célibataires travaillant à plein temps, ou encore de mères travaillant à temps partiel à l'extérieur du foyer.

La Table ronde était née. Nous y débattions tous les sujets qui nous touchent. C'est sympathique, vivant (ô combien !), parfois passionnant. La Table ronde n'a pas de statuts, pas de comité, pas de présidente ; elle réunit entre dix et vingt personnes par séances et pas forcément les mêmes, bien qu'un certain noyau soit toujours présent, ce qui assure la continuité du travail.

PREMIER SUJET :

LA FEMME ET LA POLITIQUE

Après les votations du 7 février 1971, il nous intéressait de faire le point de notre participation à la vie politique de notre pays. Le problème mériterait une enquête approfondie pour laquelle nous ne disposons pas de moyens adéquats.

Néanmoins, nous avons capté à la Table ronde un reflet d'opinions recueillies par les participantes auprès de leurs connaissances et amies.

Nous arrivons aux constatations suivantes : 50 % des femmes s'intéressent à la vie politique.

Elles déplorent cependant un manque d'information et avouent parfois que les détails pratiques comme remplir un bulletin de vote, cumuler, pa-nacher, etc., sont encore un tracass.

Elles aimeraient bénéficier d'une information donnée par des personnes politiquement non engagées et souhaitent suivre un cours d'instruction civique et de droit civil, afin d'acquiescir ou de rafraîchir des notions jamais reçues ou oubliées.

APPARTENANCE A UN PARTI POLITIQUE

Démonstration est faite que l'appartenance à un parti politique simplifie le problème de l'information. Nous savons que, dans le Jura, les partis politiques ne négligent pas les séances d'information à l'intention des femmes (et des hommes qui en ont aussi besoin !).

Force est bien de constater que l'appartenance à un parti est la pierre d'achoppement de nos interlocutrices. Elles craignent d'y souscrire pour les motifs que voici. Adopter l'idéologie d'un parti n'est pas le fait qui les effraie le plus, mais, d'une part, elles se refusent à suivre des mots d'ordre et, d'autre part, elles se déclarent allergiques à « la petite cuisine » qui se trame à l'intérieur des partis. En fait, elles répugnent à perdre, en partie ou complètement, leur liberté en matière politique tout en admettant que leur action serait plus efficace dans le cas d'un engagement politique.

Une autre remarque. Les femmes sont encore stimulées ou freinées sur la voie de l'exercice des droits civiques dans la mesure où un père, un frère ou leur conjoint s'occupe ou non des affaires publiques. Et s'ils s'en désintéressent ? Là comme en beaucoup d'autres domaines, la femme doit prendre sur elle l'initiative de susciter l'intérêt.

Préparer un monde meilleur, pallier les insuffisances de certaines institutions, « humaniser » l'avenir de nos enfants sont des raisons qui devraient suffire à sensibiliser les plus réfractaires, les plus indifférentes.

Anne-Marie Steullet.

VALAIS

L'imposition du salaire de la femme mariée

Dans sa séance du 1er février, le Grand Conseil s'est occupé de la révision de la loi fiscale. L'article 12, concernant l'imposition du salaire de la femme mariée, souleva une discussion nourrie. Quatre thèses étaient proposées :

1. Revenu des époux additionnés, déduction sociale de 1000 francs pour tous les couples.
2. Séparation des deux revenus.
3. Addition des revenus, mais imposition calculée sur le taux du plus haut revenu.

4. Addition avec déduction supérieure à 1000 francs.

On a à nouveau entendu ce que coûterait à l'Etat l'imposition séparée (5 millions pour le Valais et 4 millions pour les communes). Plus on appuie sur ce point plus le système actuel nous paraît injuste !

C'est le peuple qui décidera en définitive.

CONCOURS DE POÉSIE ET DE PROSE

La Société des Poètes et Artistes de France (SPAF) annonce l'ouverture de ses concours annuels :

1. Concours des poètes suisses de langue française 1972. Le lauréat bénéficie d'une édition gratuite.

2. Joutes poétiques : thème « La Souffrance ». Divers prix en nature honoreront les meilleurs poèmes.

3. Contes, Récits, Nouvelles. Le lauréat bénéficie d'une édition gratuite. Une somme de Fr. 100.— sera attribuée au deuxième prix.

Prière de demander le règlement détaillé à la déléguée Mme L. Béatant, 4, avenue Hentsch, 1207 Genève. Joindre une enveloppe timbrée et adressée.

POUR LA JEUNESSE

Le but de la collecte en faveur des œuvres vaudoises de l'enfance est de soutenir activement dans la mesure du possible, les institutions qui se proposent d'apporter à la jeunesse une formation pratique, intellectuelle et morale qui lui permette de s'intégrer dans la société. A tous d'y contribuer généreusement et avec joie.

A domicile au C.C.P. 10-1733.

UN GROUPE ROMAND EN FAVEUR DES JEUNES INADAPTÉS

En date du 5 novembre 1971, le Groupe romand de l'Association suisse en faveur des enfants difficiles a décidé, en assemblée générale, sa dissolution. Une association, exclusivement romande, en faveur des jeunes inadaptes (GROJ) a été immédiatement créée par une nouvelles assemblée.

Cela nous regarde aussi: non au chantage atomique

Les mesures que nous avons prises ont-elles encore un sens ?

« Sous l'influence de la technique moderne et de la science, la guerre a évolué. Dans le passé, elle avait un caractère limité ; c'était dans l'ensemble l'affaire des militaires. Aujourd'hui, elle est « totale » et concerne la nation toute entière. Il est cependant étonnant de constater que les progrès réalisés en matière d'armement, et spécialement d'armement atomique, grâce précisément à l'évolution de la science et de la technique moderne ont eu un effet contraire : ces armes ont rendu la guerre totale tellement insensée, que l'idée de guerre limitée a de nouveau fait surface. »

Bert Rölling, Bulletin de l'UNESCO, 11/70.

C'est une question que l'homme qui réfléchit se pose continuellement. Les conséquences épouvantables des bombardements atomiques de Hiroshima et de Nagasaki, à la fin de la deuxième guerre mondiale, ne peuvent être oubliées et soulèvent l'horreur et l'épouvante. Et cela d'autant plus que le potentiel en armes nucléaires n'a cessé d'augmenter depuis lors. Cette évolution et la connaissance du potentiel destructif des armes nucléaires ont conduit un certain nombre de personnes à douter de l'efficacité de toute mesure de défense sur le plan militaire et de protection pour la population civile, et même à les considérer comme totalement inutiles. On part généralement de l'idée qu'une guerre sur le continent européen entraînerait automatiquement l'usage d'armes nucléaires. C'est pourquoi ces personnes estiment que l'argent dépensé pour l'armée et la protection civile serait mieux utilisé à soutenir les efforts de désarmement et les recherches en faveur de la paix. Ce n'est pas seulement en Suisse que

l'on entend de tels arguments. Ils apparaissent d'autant plus convainquants aux pacifistes de notre pays que ceux-ci estiment que nous devons donner le bon exemple. Mais jusqu'à présent, il n'a pas encore été possible de savoir exactement ce que signifiait pour la Suisse les efforts de désarmement et les recherches en faveur de la paix. Les résultats de ces recherches pourraient-ils être appliqués efficacement au-delà de nos frontières dans un avenir raisonnable ? Cela est peu vraisemblable. Il en est de même des conférences sur le désarmement qui se poursuivent depuis des années sans aucun résultat digne de mention ; on peut difficilement concevoir que de telles discussions puissent amener la Suisse à liquider son armée.

UNE QUESTION OUVERTE

On peut discuter à perte de vue pour savoir si un conflit européen entraînerait l'usage de l'arme nucléaire ou non. Même les spécialistes ne peuvent se mettre d'accord à ce sujet. La plupart des guerres ont pour objectif de procurer à l'agresseur la possession de nouveaux territoires, de richesses économiques et de population qu'il utilisera comme main-d'œuvre. Il n'a donc aucun intérêt particulier, à première vue, à anéantir un pays ou même un continent entier ou les contaminer de telle manière qu'il ne puisse les conquérir qu'en courant lui-même de graves dangers. Les exemples de Hiroshima et de Nagasaki ont montré cependant que certaines régions peuvent être sacrifiées lorsque l'on désire obtenir des effets psychologiques. Il en est de même lorsque l'agresseur veut faire régner la terreur ou agit par revanche.

IL N'Y PAS DE RAISON DE DÉSÉSPÉRER

Pour un pays comme la Suisse, qui n'a aucune visée expansionniste et aucune idéologie à propager, une protection civile bien organisée ne peut qu'être profitable, en cas de guerre conventionnelle, mais spécialement lors d'un conflit atomique. La menace peut jouer à elle seule un rôle déterminant. Le pays, qui n'aura pris aucune mesure pour protéger sa population, cédera plus facilement au chantage qu'une nation qui aura mis à l'épreuve sa volonté de résistance en prenant les mesures adéquates. Il ne faut pas oublier non plus que l'utilisation de l'arme nucléaire n'est pas possible en toutes circonstances et que ses effets ne sont pas illimités. Il serait complètement faux d'adopter une attitude passive du seul fait de l'existence de ces moyens de destruction, dont l'engagement n'est du reste pas certain.

Le rapport du Conseil fédéral au Parlement sur la conception 1971 de la protection civile tient compte de ces considérations. Ce rapport marque un tournant dans l'organisation de la protection civile en Suisse. En posant comme principe que chaque habitant doit disposer d'une place dans un abri, le Conseil fédéral entend assurer la survie de la population et rendre vaines les menaces de chantage atomique. La protection civile, en tant que partie intégrante de la défense nationale, doit contribuer, par sa « crédibilité », à faire apparaître une attaque contre la Suisse comme une entreprise très coûteuse. « Le prix d'entrée élevé » sur notre territoire ne doit pas être mis en doute par un agresseur potentiel.

(Communiqué de la Protection civile.)



KYBOURG

ECOLE DE COMMERCE
GENÈVE - 4, Tour-de-l'Île - Tél. 25 10 38
Directeur : R. KYBOURG

Officier de l'Ordre des palmes académiques
Membre de l'Association genevoise des écoles privées AGEP
Préparation aux fonctions de
SECRÉTAIRE DE DIRECTION
SECRÉTAIRE STENO-DACTYLOGRAPHIE
SECRÉTAIRE-COMPTABLE
DACTYLOGRAPHIE
SECRÉTAIRE DE BANQUE

Langues : préparation aux examens de la British-Swiss Chamber of Commerce
Sténo et dactylo : préparation aux concours officiels de Suisse romande